

vif débat

La carte scolaire s'invite au conseil municipal

L'ordre du jour du conseil municipal, contenant une délibération sur la carte scolaire, a incité un nombre inhabituel de personnes à assister au conseil municipal de la Chapelle-Longueville qui s'est tenu mardi 7 mai.

Plusieurs délibérations concernant les écoliers ont été abordées : le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Thomas-Pesquet de Saint-Just a été attribué au cabinet Florian Ligier Architecte de Paris ; le renouvellement de la "convention territoriale globale " entre la Caisse d'Allocations Familiales, Seine Normandie Agglomération et la commune va être signé (*elle vise à promouvoir une politique d'action sociale et familiale, Ndlr*) ; la participation financière pour l'utilisation des équipements sportifs de Saint-Marcel par les 160 enfants de la commune scolarisés au collège Léonard-de-Vinci.

La révision de la carte scolaire, qui a fait déplacer une assistance fournie, a créé une vive émotion car elle vise à transférer les élèves de l'école Nina-Simone de Saint-Pierre d'Autils à celle de Saint-Just à la rentrée 2024.

Carte scolaire

La baisse démographique, la diminution des effectifs, la présence d'une école publique à moins de deux kilomètres dans la même commune ont engendré de nombreuses réflexions et des explications souvent houleuses. Même si la survie de l'école de Saint-Pierre d'Autils est pour tous un sujet majeur et sa perte un drame, le conseil municipal a entériné le choix de la fermeture. Sylvain Dewas, conseiller, opposé à ce transfert, a relaté l'historique de cette fermeture programmée de longue date et rappelé les différentes solutions qui auraient permis d'augmenter les effectifs.

En aparté, des personnes présentes dans le public estiment qu'**"il y a eu un défaut de démocratie"** : **"On nous a mis devant le fait accompli. On n'a été avertis que par courrier. On n'a pas été contactés alors que c'est une question essentielle."** Existait-il des solutions viables ? S'est-on bercés d'espoirs ?

Toujours est-il que de nombreuses questions restent à l'étude : **"Y aura-t-il une piste cyclable entre les deux**

écoles ? Y aura-t-il un transport scolaire ? Où sera la garderie du soir ? La cantine sera-t-elle agrandie ?" À la question du devenir du bâtiment de Saint-Pierre d'Autils, Karine Chérencey, maire de la commune, précise qu'il reste pour l'instant un bâtiment scolaire non affecté. Un auditeur a demandé que les habitants de Saint-Pierre-d'Autils soient informés de vive voix lors d'une réunion publique et non pas par courrier. Par une lettre lue par le doyen du conseil, Antoine Rousselet, ancien maire absent ce soir-là, souligne "**la ténacité de certains pour sauver l'école**" et souhaite que "**les passes d'armes d'hier cèdent à la sérénité pour le bien des enfants**".

Les autres points du conseil

- Les contrats de location des salles des fêtes des trois villages ont été modifiés pour le public et pour les associations.
- La commune a défini des zones d'accélération de production des énergies renouvelables pour le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie de surface et le bois.
- Les dépôts sauvages, notamment d'hydrocarbure et d'huile, sont un fléau extrêmement coûteux (presque 20 000 € pour la commune) "**généralisé par des gens non civilisés**", s'insurge l'adjoint en charge de ce dossier.
- Le conseil municipal rappelle que les heures de tonte sont de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 pour les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés. Mais aussi qu'il est interdit de faire brûler des déchets verts dans sa propriété que ce soit avec un incinérateur ou à l'air libre.



Que va devenir le bâtiment de l'école Nina-Simone ?